

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
20/05/2021

Dossier complet le :
13/09/2021

N° d'enregistrement :
2021-3017

1. Intitulé du projet

Exploitation d'un nouvel entrepôt de stockage de produits finis - dénommé Entrepôt V5 - constitué de 2 cellules de stockage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALPHAGLASS

Nom, prénom et qualité de la personne

ARRAMBOURG Jean-Marc

habilitée à représenter la personne morale

Président

RCS / SIRET

5 0 1 3 4 0 3 7 6 0 0 0 2 6

Forme juridique S.A.S.U.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°b - Autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à enregistrement	Rubrique 1510-2 : volume total de l'entrepôt V5 = 172 329 m ³ => volume total des entrepôts passant de 238 770 m ³ à 411 099 m ³ , restant soumis à enregistrement. Cependant l'extension dépasse en elle-même le seuil de passage à enregistrement fixé à 50 000 m ³ .
39°a - Travaux, constructions et opérations d'aménagement	L'emprise au sol du projet incluant construction des bâtiments + aménagement de la voirie + bassin réserve incendie sera de 26 045 m ² , soit supérieure au seuil fixé de 10 000 m ² , concernant la catégorie 39°a.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à implanter sur le site exploité par Alphaglass, sur une zone actuellement libre et en jachère :

- un nouvel entrepôt, dénommé V5, destiné au stockage des produits finis, composé de 2 cellules de stockage d'une superficie de 7 680 m² (cellule 1) et de 11 690 m² (cellule 2), séparées par mur CF2h et sprinklées.
- un local sprinkler, regroupant cuves et pompes, occupant 113 m²,
- un bassin d'orage / réserve incendie d'une capacité d'environ 1518 m³ collectant les eaux pluviales du projet, avant renvoi dans le bassin du site.

Cet entrepôt sera desservi par 5570 m² de voirie.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet entre dans le cadre du développement des activités Alphaglass sur le site d'Arques.
Les capacités de stockage actuelles ne permettent plus de répondre aux besoins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur 5 mois, selon la chronologie suivante :

- Terrassement de la zone et du bassin d'orage.
- Réalisation du réseau d'évacuation des EP.
- Aménagement des massifs.
- Pose des longrines.
- Construction du mur coupe-feu.
- Montage de la charpente et de la toiture.
- Réalisation du dallage.
- Montage du bardage.
- Mise en place de la protection incendie et de la distribution électrique.
- Réalisation de l'éclairage intérieur.
- Pose de la serrurerie et des portes.
- Réalisation des marquages au sol.
- Réalisation de l'éclairage extérieur.
- Réalisation de la voirie et des bordures.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouvel entrepôt V5 sera dédié au stockage des palettes de produits finis (cf. bouteilles en verre).

Ce stockage s'effectuera par îlots de 500 m² espacés de 2 m, avec des palettes empilées au maximum sur 3 niveaux.

Une palette type de produits finis sera constituée de 25 kg de bois, 8,42 kg de carton, 4,46 kg de plastique, et 1000 kg de verre.

Les expéditions s'effectueront selon les horaires actuellement en vigueur : de 8h à 17h30 du lundi au jeudi, et de 8h à 16h30 le vendredi (fermeture le week-end sauf exception).

Le trafic généré pour ce nouvel entrepôt est estimé à 10 camions/jour en réception.

Il pourra permettre le chargement de 9 camions en extérieur et en simultané.

Aucun déchet ne sera généré par l'activité de l'entrepôt.

L'effectif desservant les entrepôts passera de 12 à 14 personnes. Aucun personnel ne séjournera en permanence dans l'entrepôt.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Uniquement permis de construire en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie nouvelle construite (entrepôt V5 + local sprinkleurs)	19 743 m ²
Superficie nouvelle voirie	5570 m ²
Superficie nouveau bassin d'orage / Capacité	1 875 m ² / 1518 m ³
Hauteur max. du bâtiment (faîtage cellule 1 / faîtage cellule 2)	8,6 m / 9,6 à 10,6 m
Volume de l'entrepôt (cellule 1 + cellule 2)	172 329 m ³ (66 495 m ³ + 105 834 m ³)
Capacité de stockage	env. 24 000 palettes
Quantité max. de matières combustibles stockées	909 tonnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Avenue du Général de Gaulle Zone Industrielle du Hoquet 62510 Arques	Long. 0 2° 18' 53" E Lat. 5 0° 42' 57" N
Parcelles cadastrales : E 0186, E 0187, E 0825, E 0827, E 0989, E 0112, E 0113, E 0813, E 0811.	<p>Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :</p> <p>Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"</p> <p>Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"</p> <p>Communes traversées :</p>

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site existant comporte une usine de fabrication et 5 entrepôts de stockage.
 Ses activités sont autorisées par arrêté préfectoral du 10 février 2017.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Concernant la rubrique 1510, son activité est soumise à enregistrement concernant un volume total d'entrepôts de 238 770 m³ et 1017 tonnes de matières combustibles stockées.

Une demande d'autorisation d'exploiter et de reconstruction du four est actuellement en cours d'instruction.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'implantera pas dans une ZNIEFF de type I ou II La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF de type 1 n°24-1 "Plateau siliceux d'Helfaut à Racquinghem", située à plus de 900 m au Sud Ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection biotope le plus proche est situé à plus de 1km au Sud du site, et concerne les Landes du Plateau d'Helfaut (FR3800334).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Arques n'est pas située en zone littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réserve naturelle : Etangs du Romelaëre (FR3600168) à environ 7 km au Nord du site. Parc naturel régional : Caps et marais d'Opale (FR8000007) à plus d'1 km à l'Ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de la commune d'Arques n'est pas couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni au droit d'un monument historique ou site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas implantée dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide la plus proche du projet, protégée par la convention de RAMSAR est le Marais Audomarois (FR7200030) situé à plus de 2 km au Nord du site Alphaglass. Un Diagnostic Ecologique - Habitats naturels, Faune et Flore a été réalisé sur la zone du projet en juin 2021 et est donné en annexe 2 du Porter à connaissance fourni en annexe 8 de ce présent formulaire.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arques est couverte par : - PPRN du Marais Audomarais - inondation (prescrit le 28/12/2000). - PPRN de la vallée de l'Aa supérieure - inondation par crue (prescrit le 13/07/2004). - PPRT de l'établissement Arc International (modification approuvée le 24/10/2016). Le site Alphaglass ne se trouve pas dans les zones concernées par les PPRN, mais une partie du site est concerné par le PPRT d'Arc International. Cependant le projet n'est pas localisé dans ce périmètre touché par le PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans un site ou sur des sols pollués (source : SIS, BASIAS, BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone de répartition des eaux (source : Carmen).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'alimentation en eau potable de Blendecques est situé à 1,7 km au Nord Ouest du projet d'implantation de l'entrepôt V5, et à 1,3 km du périmètre rapproché dit moins vulnérable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est un site repris par la Directive Habitats : FR3100487 "Pelouses, bois acides à neutro-calcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa - à plus d'1 km au Sud Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est l'ascenseur à péniches des Fontinettes situé à plus d'1 km au Nord Ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera pas de drainage, et n'aura aucune incidence sur les masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un remblai composé de craie et de blocs rocheux sera nécessaire pour mettre à niveau le terrain. Les terres végétales seront réutilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Diagnostic Ecologique - Habitats naturels, Faune et Flore a été réalisé sur la zone du projet en Juin 2021 et est donné en annexe 2 du Porter à connaissance fourni en annexe 8 de ce présent formulaire. Le projet n'entraînera pas de perturbations ou de dégradations sur la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun impact sur le site Natura 2000 le plus proche situé à plus d'1 km au Sud.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur une zone actuellement laissée en jachère, mais à l'origine, affectée à un usage industriel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Alphaglass est dans le périmètre du PPRT d'Arc International. Cependant le projet ne sera pas implanté dans ce périmètre. Il ne sera pas non plus implanté dans une zone susceptible d'être affectée par un effet domino provenant d'une autre installation implantée sur le site Alphaglass.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On recense sur la commune (source : Georisques) : - un risque 2 (faible) d'activité sismique. - un aléa retrait-gonflement des argiles moyen. - aucun mouvement de terrain. - aucune cavité souterraine recensée. Le projet ne se trouve pas dans le périmètre d'un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La nature de l'activité ne présente pas de risques sanitaires : pas de rejets atmosphériques, pas de rejets d'eaux de process, pas de production de déchets.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic supplémentaire de 10 camions par jour, répartis sur la journée. Il n'impactera que faiblement le trafic actuel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des émissions sonores générées par le trafic (ponctuel et limité à la plage horaire 8h -17h30 du lundi au jeudi, 8h - 16h30 le vendredi), le bâtiment de stockage ne sera pas source de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nuisances olfactives générées par le projet.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de vibrations générées par le projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage extérieur sera en place pour les besoins de l'exploitation et la sécurité du personnel et des voies de circulation. Ces niveaux d'éclairage seront comparables à ceux de l'éclairage public présent durant la nuit (notamment l'éclairage de la zone d'activité). Les projecteurs prévus pour l'éclairage seront positionnés afin de focaliser vers le bas les faisceaux lumineux et éviter d'exposer les tiers à tout éclairage direct. Les émissions lumineuses du projet ne représenteront pas une gêne pour le voisinage et l'environnement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets dans l'air générés par le projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides seront les rejets d'eaux pluviales (EP). Les EP du projet rejoindront un nouveau bassin d'orage de 1518 m3, avant de rejoindre le réseau EP du site et être rejetées dans le bassin d'orage de 2400 m3. Les EP de voirie passeront au préalable par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin d'orage de l'entrepôt V5. Actuellement les EP du site sont décantées avant de rejoindre le réseau EP de la société Arc International, et être rejetées dans le canal de Neufossé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'eaux résiduelles produites par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de déchets générés dans le cadre de l'activité projetée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne portera aucune atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Le nouvel entrepôt se fondra dans le paysage industriel de la zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant la consommation d'espaces agricoles, le projet ne génère pas d'impact direct car il s'implantera en zone d'activités déjà viabilisée (pas de réduction des surfaces de zones agricoles existantes).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet d'exploitation d'un nouvel entrepôt V5 ne viendront pas se cumuler avec celles du projet de reconstruction du four actuellement en cours d'instruction.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets du projet sur l'environnement seront très limités, et inexistant sur la santé humaine.

Pour pallier à l'augmentation prévisible du volume de ses eaux pluviales, un nouveau bassin d'orage d'environ 1518 m³ sera implanté pour collecter les EP du nouvel entrepôt V5, et les tamponner avant renvoi vers le réseau EP du site.

Alphaglass envisage de prélever ces eaux, en substitution d'une partie de l'eau de canal consommée, afin d'alimenter sa station de traitement des eaux pour en faire de l'eau filtrée, adoucie puis déminéralisée, utilisable au sein du process.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Récépissé de dépôt de la demande de permis de construire. Annexe 7 - Eléments graphiques du permis de construire. Annexe 8 - Porter à connaissance - Mise en service d'un nouvel entrepôt de stockage de produits finis - réf. Entime 6951-006-001 / Rév.A du 29.07.2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Feuquières

le, 29 Juillet 21

Signature

